

JE DÉCIDE ! POUR MA SANTÉ !

BUDGET PARTICIPATIF

**J'habite ou je travaille
sur le plateau de Millevaches en Creuse**



Plus d'infos :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr





Le budget participatif, qu'est ce que c'est ?

L'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS) lance un budget participatif santé pour donner aux citoyens le pouvoir de proposer et de choisir les actions de santé qu'ils souhaitent mettre en place sur le territoire à partir d'un budget dédié.



Qui est concerné ?

Toute personne habitant ou travaillant sur le plateau de Millevaches en Creuse.



Quel budget ?

40 000 €



Comment ça marche ?

Les citoyens sont invités à proposer leur idée de projet pour le territoire, dans le domaine de l'éducation à la santé, la prévention et promotion de la santé ou l'accès aux soins, dans le respect du règlement de la démarche.

Un comité des projets constitué de citoyens tirés au sort sera en charge d'étudier les propositions de projets afin de présélectionner ceux qui seront soumis au vote.

Le vote des citoyens permettra de désigner les projets lauréats qui seront mis en œuvre en 2020.



Comment suivre la démarche ?

Une communication spécifique sera déployée sur le territoire tout au long de la démarche et une page dédiée sur le site de l'ARS permet de suivre les avancées.

- Une réunion de présentation du budget participatif sera organisée sur le plateau de Millevaches, **mardi 18 juin 18h30 Salle des Plateaux Limousins, Le Villard (Royère-de-Vassivière)**
- Des permanences permettront d'accompagner les porteurs de projet.
- Une réunion de présentation des projets sera organisée avant l'ouverture des votes.



Quel calendrier ?

Jun - Septembre

L'appel à projet

Octobre

L'examen des projets

Novembre

Le vote pour les projets

Décembre

L'annonce des lauréats

2020

Mise en place

Pour se renseigner : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr